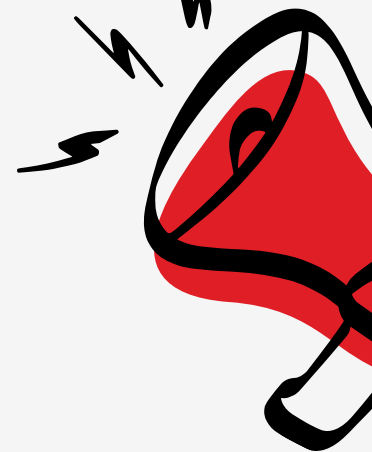


**RPN Intéressement
du 16 avril 2026**

**FLASH
Info Sécu**



Pourquoi se fait-on berner avec l'intéressement ?

Une fois n'est pas coutume, la FNPOS CGT a participé aux récentes négociations nationales sur l'intéressement (la prime annuelle liée aux objectifs) pour rappeler à l'UCANSS et aux autres organisations syndicales nationales le paradoxe idéologique de ce dispositif, pour dénoncer l'absence d'harmonisation du montant de la prime ainsi que la prise en compte discriminante des absences pénalisantes.

Ne nous trompons pas : si les agents apprécient cette prime, c'est uniquement parce que les salaires sont trop bas. Pourtant, son montant reste dérisoire par rapport à l'investissement des salariés de la Sécurité sociale et à ce qui se pratique dans le secteur privé.

Contrairement au projet de l'Employeur, la FNPOS CGT a porté trois exigences claires :

- que les absences (maladie, parentalité, pompiers volontaires, etc...) ne pénalisent plus le montant de la prime individuelle ;
- l'harmonisation des primes (la même pour tous les salariés de l'institution et non plus selon la branche) ;
- que l'accord soit limité dans le temps afin d'obliger l'employeur à renégocier régulièrement.

Paradoxe idéologique.

La Sécurité sociale est une institution à but non lucratif. Introduire des notions de "performance" ou de "dividendes sociaux" via l'intéressement est une dérive vers une gestion purement comptable et privée d'un service public. Il est paradoxal de prétendre défendre l'institution et ses salariés et de claronner obtenir la prime d'intéressement.

L'accord dans son préambule est clair. L'intéressement à la Sécurité sociale repose sur des indicateurs de performance (délais de traitement des dossiers, taux d'appels décrochés, etc.). Ces critères poussent à une accélération des cadences au détriment de la qualité du service rendu aux usagers et de la santé des agents. C'est un contresens pour le service public.

Les économies de gestion réalisées par les organismes (souvent par des suppressions de postes) servent à financer cette prime annuelle dérisoire plutôt que d'être réinvesties dans le service ou les effectifs. C'est un cercle vicieux. Nous refusons ce jeu de la division et de la mise en concurrence.

Cet accord est donc le pendant direct des COG et CPG. Et pourtant d'autres claronnent et se gargarisent ! Être signataire et accompagner cette forme de rémunération, c'est collaborer à la casse de la Sécurité sociale, à la dégradation organisée de nos conditions de travail et à la maltraitance de nos publics. La FNPOS CGT s'y refuse !

L'argent n'a pas d'odeur, ici oui. Celle de la trahison des signataires qui pourtant prétendent lors des négociations et concertations nationales défendre les intérêts des personnels. Simple affichage !

organismes sociaux

S'informer →



RPN Intéressement du 16 avril 2026

Priorité au salaire réel plutôt qu'aux primes aléatoires.

Pour la FNPOS CGT, une prime ne remplacera jamais une augmentation de la valeur du point (le salaire de base). Pourquoi ?

- C'est incertain : Si les objectifs ne sont pas atteints, la prime peut disparaître. Le salaire, lui, reste ;
- C'est une perte pour l'avenir : Ces sommes ne sont pas soumises aux cotisations sociales. Résultat : elles ne comptent pas pour la retraite ou l'indemnisation chômage. C'est paradoxal : on finance la Sécurité sociale avec des primes qui... n'aident pas à financer la Sécurité sociale !
- C'est de l'argent récupéré par l'employeur : chaque année, environ 10 millions d'euros de budget prévus pour cette prime ne sont pas distribués et repartent dans les caisses de l'employeur.

A y regarder de plus près, en y ajoutant également la fongibilité des points de compétence, la récente classification a été entièrement financée par les salariés eux-mêmes...

Inégalité de répartition et prise en compte des absences pénalisantes.

Aujourd'hui, l'intéressement est calculé selon le temps de présence. Cela pénalise injustement les salariés qui ont eu le malheur d'être malades et les salariés à temps partiel (très majoritairement des femmes). C'est la double peine : non seulement vous êtes souffrant ou vous gérez votre vie familiale, mais en plus, votre prime est amputée.

Pour la FNPOS CGT, être malade n'est pas une faute professionnelle et ne devait pas coûter d'argent.

La FNPOS CGT demande une augmentation générale des salaires pour tous, garantie et durable, via la revalorisation de la valeur du point, plutôt qu'une prime au mérite qui divise les équipes et fragilise nos droits.

C'est pourquoi la FNPOS CGT n'a jamais signé ce type d'accord. Contrairement à ce que certains disent, refuser de signer ne fait pas disparaître l'argent, mais cela oblige l'employeur à entendre que nous ne sommes pas dupes de cette dérive.

Le vrai combat, c'est le salaire, pas la prime !

organismes sociaux

